RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 D 00944
Numéro SIREN : 433 973 765
Nom ou dénomination : CATHER

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt 3739

« CATHER »
Société civile
Au capital de 1.500,00 €
Siège : 5 rue Pierre Hevin, RENNES (35000)
RCS RENNES – N° 433 973 765

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE DU 12 FEVRIER 2019
DE LA SOCIETE CIVILE « CATHER »

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
Le DOUZE (12) FEVRIER
Au siège social de la société ci-après nommée.

Les associés de la société dénommée « CATHER » (ci-après « la Société »), société civile au capital de 1.500,00 €, dont le siège est situé à RENNES (35000), 5 rue Pierre Hevin et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 433 973 765, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Catherine GUERIN préside la réunion en qualité de gérant.

Sont présents ou représentés :

	US	NP	PP
Monsieur Hervé GUERIN			
UNE (1) part sociale numérotée 1, ci			1
Madame Catherine GUERIN			
UNE (1) part sociale numérotée 76, ci			1
La société « AVEL OUEST », représentée par Monsieur Hervé GUERIN			
- CENT QUARANTE-HUIT (148) parts sociales numérotées 2 à 75 et de 77 à 150 inclus en pleine propriété, ci			148
TOTAL, égal au nombre de parts composant le capital social, soit			**150 parts**

Sont représentés : **NEANT**

Total des titres sociaux présents ou représentés : 150 parts sociales sur les 150 composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.
Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.
Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

CG

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°3739 en date du 14/02/2019

ORDRE DU JOUR

PREMIEREMENT
ACCEPTER LA DEMISSION de Madame Catherine **GUERIN** de ses fonctions de gérant ;

DEUXIEMEMENT
NOMMER en qualité de nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Hervé **GUERIN** ;

TROISIEMEMENT
DONNER POUVOIRS à l'effet de réaliser les opérations précitées.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés de la société décident à l'instant d'**ACCEPTER** la démission de Madame Catherine **GUERIN** de ses fonctions de gérant de la Société ci-dessus désignée prenant effet à compter de ce jour.

Les associés de la Société décide de donner quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés de la société décident à l'instant de **NOMMER** en qualité de nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée : Monsieur Hervé **GUERIN**.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Hervé GUERIN, ou à tout clerc ou employé de la Société par actions simplifiée « OFFICE NOTARIAL DU GUESCLIN », titulaire d'un Office Notarial à RENNES (Ille-et-Vilaine), 4 rue du Guesclin, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet :

- de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des premières résolutions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation des opérations précitées ;

- de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs et modificatifs de l'acte pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et d'état civil ;

- de faire tous dépôts, immatriculations, modifications, et radiations concernant la Société sus désignée auprès des registres. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

- de faire tous dépôts et notamment la production du document relatif au bénéficiaire effectif prévu par l'article L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier auprès du Greffe du Tribunal de commerce

CG

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

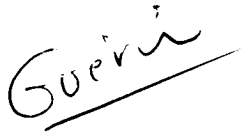
La résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN DES RESOLUTIONS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

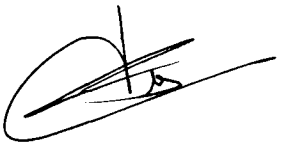
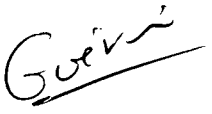
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

CLÔTURE



« CATHER »
Société civile
Au capital de 1.500,00 €
Siège : 5 rue Pierre Hevin, RENNES (35000)
RCS RENNES – N° 433 973 765

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2019

ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS			REPRESENTANT	SIGNATURE
	Usufruit	Nue-propriété	Pleine propriété		
La société « **AVEL OUEST** » (RCS RENNES 491 759 221)			148	Monsieur Hervé GUERIN en qualité de gérant	
M. Hervé GUERIN			1		
Mme Catherine GUERIN			1		
TOTAL	**150 parts sociales**				

Feuille de présence certifiée exacte

Fait à Rennes
Le 12 Février 2019

